Ministère de la Justice Canada

2018-2019

Plan ministériel

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

L'information contenue dans cette publication ou ce produit peut être reproduite en totalité ou en partie et par n'importe quel moyen, pour des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre autorisation, à moins d'indication contraire.

Nous vous demandons :

de faire preuve de diligence raisonnable pour vous assurer de l'exactitude du matériel reproduit;

d'indiquer à la fois le titre complet du matériel reproduit, ainsi que son auteur;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que ladite reproduction n'a pas été produite en collaboration avec le gouvernement du Canada ou avec son approbation.

Il est interdit de reproduire et de distribuer ce document à des fins commerciales, sauf avec l'autorisation écrite du ministère de la Justice Canada. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le ministère de la Justice Canada à l'adresse www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par la ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2018

ISSN 2371-6916

N° cat. : J1-18F-PDF

Table des matières

Message de la ministre 1

Aperçu de nos plans 3

Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite 7

Responsabilités essentielles 7

Services juridiques 7

Support au système de justice 14

Services internes 23

Dépenses et ressources humaines 27

Dépenses prévues 27

Sommaire de la planification budgétaire 28

Ressources humaines prévues 30

Budget des dépenses par crédit voté 31

État des résultats condensé prospectif 32

Renseignements supplémentaires 33

Renseignements ministériels 33

Raison d'être, mandat et rôle 33

Contexte opérationnel et risques principaux 33

Cadre de présentation de rapports 34

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes 37

Tableaux de renseignements supplémentaires 37

Dépenses fiscales fédérales 37

Coordonnées de l'organisation 37

Annexe : définitions 39

Notes de fin d'ouvrage 43

Message de la ministre

Je suis heureuse de présenter le Plan ministériel du ministère de la Justice pour 2018-2019.

Notre Plan ministériel de 2018-2019 présente aux parlementaires, aux Canadiennes et aux Canadiens des renseignements sur le travail du Ministère ainsi que sur nos plans et priorités pour 2018-2019. Le rapport décrit les résultats réels que nous essayons d'obtenir, en expliquant les programmes et les services que nous offrons aux Canadiennes et aux Canadiens, nos priorités, et nos progrès dans la réalisation des engagements pris dans le cadre de mon mandat, ainsi qu'à l'égard des priorités gouvernementales.

Je suis très fière de ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant. Au cours de l'année à venir, le ministère de la Justice continuera à jouer un rôle central pour soutenir les grandes priorités du gouvernement.

L'une des priorités clés continue d'être la relation renouvelée avec les peuples Autochtones. Le Ministère appuie pleinement le premier ministre et le gouvernement du Canada dans l'élaboration—en étroit partenariat avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis—d'un Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits qui reflète la vision de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Cette relation renouvelée se reflètera aussi dans notre approche à l'égard des litiges, alors que nous examinons les répercussions politiques, financières et juridiques avec une lentille teintée de la reconnaissance des droits. En outre, nous jetterons un regard inclusif à nos politiques ainsi qu'aux travaux juridiques à l'appui de la réconciliation.

Nous continuerons à mettre l'accent sur la transformation du système de justice pénale, sur le renforcement des droits de la personne et sur le respect de la primauté du droit. Nous sommes déterminés à mettre en place un système de justice pénale qui soit juste et équitable, qui favorise la sécurité des Canadiennes et des Canadiens au sein d'une nation pacifique et prospère, tout en abordant la question de la surreprésentation des Autochtones et des autres groupes vulnérables. Par conséquent, nous continuerons à appuyer et à élaborer des approches de justice réparatrice, avec un accent sur la réparation du préjudice que le crime cause aux individus et à la communauté. Tandis que nous prenons des mesures pour transformer le système de justice pénale et pour gagner la confiance du public, mon ministère et moi continuerons à réviser les lois et les politiques selon les instructions données par le premier ministre dans ma lettre de mandat et nous collaborerons avec nos partenaires des provinces, des territoires et des autres instances au sein du système de justice et à l'extérieur de celui-ci.

Le budget de 2018 a confirmé l'appui à l'égard de l'administration de la justice et du système judiciaire, notamment les engagements pris pour assurer l'expansion des tribunaux unifiés de la famille, en créant 39 nouveaux postes de juges dans plusieurs provinces et en ajoutant de nouveaux postes à la Cour supérieure de justice de l'Ontario et à la Cour d'appel de la Saskatchewan. La grande priorité demeurera de trouver des candidats à la magistrature qualifiés qui représentent la diversité du Canada; à cette fin, un financement supplémentaire a été prévu dans le budget pour le Commissariat à la magistrature fédérale. D'autre part, nous nous

attaquerons au problème du nombre croissant de causes de plus en plus complexes qui se retrouvent devant les tribunaux fédéraux en augmentant le financement pour aider le Service administratif des tribunaux judiciaires à améliorer sa gestion des dossiers.

Le ministère de la Justice offrira un soutien essentiel pour aider le gouvernement à respecter son engagement à soutenir la Constitution et la primauté du droit ainsi qu'à défendre les intérêts juridiques et stratégiques tant nationaux qu'internationaux, en élaborant des politiques en matière de droit public. Nous demeurons déterminés à fournir au gouvernement les meilleurs services juridiques possible – y compris à la fois un éventail complet d'avis et d'appui sur le plan juridique et, en ma capacité de procureur général du Canada, à la conduite des litiges au nom du gouvernement – tout en faisant preuve d'intégrité et d'excellence. Nous jouerons également un rôle central en répondant aux nouveaux enjeux qui se présenteront. Le processus de légalisation et de réglementation du cannabis est l'un des dossiers que nous suivons avec soin et diligence.

Nous sommes résolus à veiller à ce que les textes législatifs soient conformes aux normes les plus élevées d'équité, de justice et de respect de la primauté du droit et qu'ils respectent les principes et les valeurs de la Charte. Les principes directeurs de l'analyse comparative entre les sexes continueront d'être appliqués dans tous les travaux du Ministère, dans la prestation de services juridiques aux autres ministères et dans les avis que nous donnons au Cabinet.

Cette année marque aussi le 150e anniversaire de la création du ministère de la Justice Canada. Comme auparavant, nous continuerons à jouer un rôle clé pour répondre aux préoccupations changeantes de la société canadienne. Ceci comprend de travailler pour faire en sorte que le système de justice soit juste, opportun, pertinent et accessible à tous et qu'il favorise le recours à d'autres moyens pour répondre aux causes et aux conséquences des infractions. Nous continuerons de faire la promotion de l'accès à la justice, par l'injection de sommes d'argent dans le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles comme le prévoit le budget de 2018.

À titre de ministre de la Justice et procureur général du Canada, je me réjouis à l'idée d'aller de l'avant afin de réaliser nos priorités. Je suis convaincue que le Ministère peut continuer à servir les Canadiennes et les Canadiens et à atteindre ses résultats prévus au cours de l'année à venir.

Gilakas'la.

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Aperçu de nos plans

Créé en 1868, le ministère de la Justice appuie le double rôle de la ministre de la Justice et procureur général du Canada dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 53 lois et secteurs du droit fédéral concernant l'administration de la justice, l'élaboration de politiques judiciaires et la prestation de services juridiques et de conseils au Cabinet.

Dans ses deux responsabilités essentielles qui consistent à fournir des services juridiques et à appuyer le système de justice, le Ministère soutien de nombreuses initiatives gouvernementales et de nombreux engagements énoncés dans la lettre de mandat de la ministre. Pour le guider dans ses démarches, le Ministère a élaboré une stratégie quinquennale, dans laquelle il établit ses orientations en matière juridique et politique, ainsi qu'en ce qui a trait à la gestion, pour les années 2017 à 2022. En 2018-2019, le gouvernement continuera de donner suite aux priorités juridiques et politiques suivantes : assurer des services juridiques de haute qualité; examiner la stratégie en matière de litiges du gouvernement; transformer le système de justice pénale; favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones; et renforcer les droits de la personne, la gouvernance et la primauté du droit.

Pour faire avancer priorités, le Ministère prendra en considération différents facteurs cruciaux pour assurer une politique publique rigoureuse et fondée sur des données probantes ainsi qu'une gouvernance efficace. Parmi ces facteurs figurent l'analyse des risques juridiques; l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+); des questions touchant la protection de la vie privée; et des évaluations environnementales stratégiques.

Le ministère de la Justice continuera également de promouvoir et de mettre à l'essai des améliorations en matière de conception et de prestation de programmes. Ces améliorations comprennent le dégagement de deux millions de dollars en 2018-2019 pour soutenir les innovations dans le domaine de l'aide juridique en matière pénale. Cette somme permettra aux provinces, aux territoires et à leurs régimes d'aide juridique de trouver de nouvelles façons d'offrir des services d'aide juridique et de maintenir les mesures de modernisation et de responsabilisation. De plus, le Ministère envisagera la possibilité de recourir à de nouvelles technologies en matière de prestation de services, comme l'utilisation possible de l'intelligence artificielle et la mise à jour des outils pour gérer les preuves documentaires.

Le texte qui suit fournit un aperçu des principales priorités du Ministère en 2018-2019 pour chacune de ses responsabilités essentielles ainsi que ses services internes.

Services juridiques

Priorité 1 : Assurer des services juridiques de haute qualité et revoir la stratégie en matière de litiges

Le ministère de la Justice appuiera la mise en œuvre de nombreuses priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services intégrés de haute qualité (consultation juridique, contentieux et rédaction législative).

Les principales mesures :

- Mettre en œuvre l'engagement de la ministre de la Justice énoncé dans sa lettre de mandat visant à revoir la stratégie du gouvernement en matière de litiges, et à examiner les répercussions stratégiques, financières et juridiques des litiges mettant en cause le Canada.
- Donner suite à l'engagement qu'a pris le gouvernement de revoir les lois et les politiques afin de s'assurer que la Couronne s'acquitte de ses obligations constitutionnelles et internationales en matière de droits de la personne en ce qui concerne ses relations avec les Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis).

Support au système de justice

Priorité 1 : Assurer la sûreté et la sécurité et transformer le système de justice pénale

Le ministère de la Justice s'emploiera à assurer la sûreté et la sécurité des Canadiens tout en transformant le système de justice pénale.

Les principales mesures :

- Réviser les changements apportés au système de justice pénale ainsi que les réformes de la détermination de la peine pour veiller à ce que nous accroissions la sécurité de nos collectivités et que nous comblions les lacunes tout en nous penchant sur la question de la surreprésentation des peuples autochtones et d'autres groupes vulnérables dans le système.
- Promouvoir la primauté du droit en abrogeant ou en modifiant les dispositions invalides du Code criminel qui ont été jugées contraires à la Charte canadienne des droits et libertés.
- Poursuivre le travail avec le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile pour réformer la Loi antiterroriste de 2015 afin d'assurer un équilibre entre la sécurité et les droits et libertés.
- Collaborer avec la ministre de la Santé et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile pour adopter la Loi sur le cannabis proposée, qui vise à contrôler et à réglementer la production de cannabis, notamment sa distribution et sa vente.
- Travailler en collaboration avec la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, la ministre des Services aux Autochtones et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile afin de combler les lacunes du système de justice pénale dans les services offerts aux Autochtones et à ceux souffrant de problèmes de santé mentale.

Priorité 2 : Favoriser la réconciliation

Le ministère de la Justice appuiera la priorité du gouvernement qui consiste à favoriser la réconciliation et à renouveler la relation de nation à nation, la relation de la Couronne et des Inuits et la relation de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les peuples autochtones, ces relations étant axées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

Les principales mesures :

- Revoir les lois et les politiques afin de s'assurer que la Couronne s'acquitte de ses obligations constitutionnelles et internationales en matière de droits de la personne;
- Appuyer l'engagement qu'a pris le gouvernement de répondre aux 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.
- Mettre en œuvre les Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis).
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un Cadre de reconnaissance et de mise en application des droits des Autochtones.

Priorité 3 : Renforcer les droits de la personne, la gouvernance et la primauté du droit

Le ministère de la Justice appuiera l'engagement qu'a pris le gouvernement quant au respect de la Constitution et de la primauté du droit, et aidera le gouvernement à promouvoir les intérêts juridiques et stratégiques connexes au pays et à l'échelle internationale en élaborant des politiques en matière de droit public.

Les principales mesures :

- Veiller à ce que les droits des Canadiens soient protégés, à ce que les activités gouvernementales témoignent de la plus grande détermination possible à respecter la Charte canadienne des droits et libertés, et à ce que le gouvernement cherche à atteindre ses objectifs stratégiques en empiétant le moins possible sur les droits et sur la vie privée des Canadiens.
- Consulter les provinces et les territoires sur l'expansion des tribunaux unifiés de la famille et présenter une mesure législative de mise en œuvre et des mesures connexes;
- Fournir un appui stratégique aux dirigeants de Patrimoine canadien afin de rétablir un programme modernisé de contestation judiciaire.
- Donner son appui à la révision de la Loi sur l'accès à l'information, y compris l'engagement voulant que la Loi s'applique de manière adéquate aux organismes administratifs qui appuient les tribunaux fédéraux.

Services internes

Priorité : Favoriser l'excellence juridique et opérationnelle

Les Services internes du ministère de la Justice favoriseront l'excellence juridique et opérationnelle en ciblant l'effectif, l'innovation, la collaboration et les opérations ouvertes, transparentes et responsables du Ministère.

Les principales mesures :

- Continuer d'appuyer le Bureau du Conseil privé et le Comité du Cabinet chargé du programme gouvernemental, des résultats et des communications en faisant rapport des progrès réalisés par le Ministère dans la mise en œuvre des priorités pangouvernementales et l'atteinte de résultats concrets pour les Canadiens.
- Amorcer des discussions avec des intervenants au sujet du modèle de financement des services juridiques du Ministère afin de définir et d'adopter un modèle simplifié et durable.
- Continuer de promouvoir les approches et les stratégies numériques pour la communication de renseignements et la collaboration, notamment en communiquant à l'aide de multiples plateformes, dans le but de faire participer les Canadiens à des conversations au sujet des priorités clés en matière de justice.
- Limiter les répercussions de la mise en œuvre de la transformation de l'administration de la paye pour les employés du ministère de la Justice affectant des ressources supplémentaires à l'amélioration des processus et outils internes et en donnant de la formation.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats prévus du ministère de la Justice, veuillez consulter la section « Résultats prévus » du présent rapport. Pour connaître les progrès liés à tous les engagements formulés dans la lettre de mandat du premier ministre, veuillez consulter la page Suivi des lettres de mandat : livrer des résultats pour les Canadiens[i].

Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite

Responsabilités essentielles

Services juridiques

Description

La ministre de la Justice et procureur général du Canada fournit des services juridiques au gouvernement fédéral et à ses ministères et organismes. Le Ministre est responsable de s'assurer que l'administration des affaires publiques est effectuée en vertu de la loi. Le Ministre est également responsable de l'examen de tous les projets de loi et tous les règlements du gouvernement pour en assurer la conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés. De plus, le procureur général est responsable de la formulation des conseils pour les administrateurs généraux des ministères sur toutes les questions de droit et de la direction de tous les procès pour les ministères et organismes fédéraux qui sont en lien avec tous les sujets portant sur des matières de compétence fédérale.

Faits saillants de la planification

En 2018-2019, le ministère de la Justice fournira des services juridiques, de contentieux et législatifs de haute qualité pour donner suite à de nombreuses priorités du gouvernement. Ces priorités comprennent l'engagement énoncé dans la lettre de mandat de la ministre de la Justice visant à revoir la stratégie du gouvernement en matière de litiges, ainsi que l'engagement du gouvernement à revoir les lois et les politiques afin de s'assurer que la Couronne s'acquitte de ses obligations constitutionnelles et internationales en matière de droits de la personne concernant les relations Couronne-Autochtones. Grâce à son soutien juridique, le Ministère continuera de protéger les droits des Canadiens et d'assurer le respect de la Charte des droits et libertés. Les principes directeurs de l'ACS+ seront toujours appliqués dans tous les travaux du Ministère, au sein de l'organisation, dans la prestation de services juridiques à d'autres ministères clients, et dans les conseils au Cabinet.

Le Ministère poursuivra la recherche de possibilités d'améliorer la prestation de services juridiques. Afin d'appuyer l'innovation et de nouvelles méthodes de travail, le Ministère a mis sur pied un Groupe de travail sur l'intelligence artificielle (IA) pour étudier les possibilités d'utiliser l'IA dans la pratique du droit; mettre en œuvre des projets pilotes; et se pencher sur les questions juridiques et éthiques liées à l'utilisation de l'IA. De plus, en délaissant les procédures judiciaires sur papier, le ministère de la Justice continue d'améliorer ses outils et processus pour gérer et échanger des preuves documentaires. Pour s'assurer que le Ministère dispose des plus récents outils électroniques en matière de litiges, une demande de propositions sera faite en 2018-2019, à la suite de consultations avec des intervenants et l'industrie.

Le texte qui suit expose les faits saillants de la planification propres à chaque programme de services juridiques offert par le Ministère : services de contentieux; services législatifs; et services consultatifs.

SERVICES DE CONTENTIEUX

Les services de contentieux appuient la ministre de la Justice et procureur général du Canada en tant que première conseillère juridique du gouvernement ainsi qu'agente responsable de la conduite de tous les litiges au nom du gouvernement du Canada. Il s'agit notamment : de représenter le gouvernement fédéral dans la résolution de toutes les questions litigieuses; d'utiliser les méthodes de prévention et de règlement des différends appropriées pour favoriser un règlement rapide; de recueillir et contester les preuves conformément aux règles de la preuve; et d'élaborer des positions en droit et présenter des arguments afin de protéger les intérêts des organismes clients et ceux du gouvernement fédéral en général. Les services de contentieux aident le gouvernement à atteindre ses objectifs conformément à la loi et à s'assurer qu'il respecte ses obligations en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi que d'autres obligations constitutionnelles et internationales.

En s'appuyant sur les Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones[ii], le procureur général du Canada, en collaboration avec ses collègues ministres, continuera d'exiger que les litiges avec les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) soient traités conformément à ces Principes. Le Ministère cherchera à promouvoir une approche en matière de litiges qui cadre avec l'objectif de mener à bien la réconciliation avec les peuples autochtones ainsi qu'à donner aux avocats des directives sur la façon d'appliquer les Principes lors de litiges.

En 2018-2019, le Ministère :

- continuera de revoir la stratégie du Canada en matière de litiges en ciblant trois grands thèmes :
    - respecter la Charte canadienne des droits et libertés;
    - reconnaître les droits des peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis);
    - prendre des décisions conformes aux priorités du gouvernement et aux valeurs canadiennes;
- continuera d'appliquer une approche intergouvernementale en matière de litiges qui peut avoir des conséquences sur plusieurs ministères, groupes autochtones, provinces, territoires, industries et autres intervenants;
- appuiera la ministre de la Justice et le Comité du Cabinet chargé de la gestion des litiges dans le cadre de la stratégie du gouvernement en matière de litiges sur des questions litigieuses mettant en cause le gouvernement du Canada;
- soutiendra le Comité des sous-ministres sur la gestion des litiges et le Comité national du contentieux, qui, de concert avec le Comité du Cabinet chargé de la gestion des litiges, tiennent compte d'un point de vue pangouvernemental en ce qui concerne les questions litigieuses;
- améliorera la mesure du rendement en mettant en œuvre de nouveaux indicateurs de mesure liés à l'issue des litiges. Voici des exemples de ces indicateurs :
    - chercher des mandats de règlement ciblés;
    - obtenir des mandats de règlement;
    - régler le dossier plus tôt dans le processus de contentieux;

- donnera des conseils et appuiera des stratégies concernant les litiges commerciaux internationaux, notamment pour favoriser l'évaluation précoce des litiges et la détermination des options de règlement;
- collaborera avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour assurer l'équité et l'intégrité du système fiscal et composer avec le volume accru prévu de dossiers de contentieux partout au pays au cours des prochaines années.

SERVICES LÉGISLATIFS

Les services législatifs fournis au gouvernement comprennent la rédaction et la révision de projets de loi et motions du gouvernement visant à les modifier devant le Parlement, ainsi que la rédaction, l'examen et la révision de règlements proposés et d'autres textes réglementaires. Au nom de la ministre de la Justice, le Ministère s'assure que les projets de loi, les règlements et d'autres instruments législatifs du gouvernement sont examinés en tenant compte de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Déclaration canadienne des droits. Le Ministère s'assure également que les projets de loi, les règlements et d'autres instruments législatifs du gouvernement respectent les principes, les concepts et les institutions du droit civil, au Québec, et de la common law, dans le reste du Canada. Les services législatifs comprennent également la publication officielle des lois ayant obtenu la sanction royale et la publication des tableaux connexes ainsi que la mise à jour, la codification et la publication d'une version électronique officielle des lois et règlements fédéraux.

En 2018-2019, le Ministère :

- assurera un soutien pour les examens quinquennaux des lois se rapportant aux institutions financières, notamment la Loi sur les banques et la Loi sur les sociétés d'assurances;
- fournira un soutien à l'examen quinquennal de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes afin de priver les criminels du produit de leurs activités illicites et de lutter contre le crime transnational;
- appuiera les principales priorités du gouvernement en matière de sécurité publique, notamment les réformes de la Loi antiterroriste de 2015 en vertu du projet de loi C-59[iii], qui, entre autres, constitue l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement;
- continuera de collaborer avec le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et la ministre de la Santé aux activités qui mèneront à l'adoption et à la mise en application de la Loi sur le cannabis proposée (projet de loi C-45) et des règlements s'y rattachant;
- appuiera l'adoption du projet de loi C-46 modifiant le Code criminel portant sur les infractions et la procédure relatives à la conduite avec capacités affaiblies par la drogue;
- donnera des conseils juridiques et stratégiques sur le renouvellement des politiques et les modifications à la législation, notamment sur la vision de la ministre en vue de réformer la Loi sur les Indiens;
- appuiera l'adoption prévue du projet de loi C-51[iv] de 2017 relativement aux modifications au Code criminel et à la Loi sur le ministère de la Justice pour s'assurer que le système de justice pénale du Canada respecte la Charte et protège les Canadiens. Ce projet de loi exige également que la ministre de la Justice dépose au Parlement une

déclaration concernant la Charte qui décrit les répercussions sur les droits et libertés garantis par la Charte de chaque nouveau projet de loi du gouvernement;
- fournira un soutien au projet de loi C-56[v] relativement aux modifications à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition pour étudier les questions liées à l'isolement préventif et aux pardons et d'autres questions correctionnelles;
- contribuera à la mise en œuvre par le gouvernement de l'Accord de Paris sur le climat, notamment le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques;
- appuiera le gouvernement dans ses engagements à revoir les processus d'évaluation environnementale du Canada, à moderniser l'Office national de l'énergie, et à revoir la Loi sur les pêches et la Loi sur la protection des eaux navigables;
- fournira des services juridiques au Bureau du Conseil privé à l'appui de l'engagement énoncé dans la lettre de mandat du leader du gouvernement à la Chambre, soit s'assurer que le directeur parlementaire du budget est indépendant du gouvernement;
- appuiera le renforcement de la surveillance des mesures de sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par train;
- parachèvera la rédaction et l'examen du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada[vi], et continuera d'appuyer le cadre de réglementation de la salubrité des aliments pour prévenir les risques liés à la sécurité pour tous les aliments importés au Canada, vendus dans les provinces ou préparés aux fins d'exportation;
- appuiera le gouvernement dans l'établissement et la mise en œuvre de normes d'accessibilité imposées au gouvernement fédéral et aux secteurs sous réglementation fédérale afin de faire du Canada un pays sans obstacle pour toutes les personnes handicapées.

SERVICES DE CONSULTATION

Le ministère de la Justice dispense des conseils juridiques aux fonctionnaires fédéraux pour appuyer les activités gouvernementales en cours ainsi que l'élaboration de lois, de politiques, de programmes et de services pour les Canadiens. Ces services aident le gouvernement à atteindre ses objectifs conformément à la loi et à s'assurer qu'il respecte ses obligations constitutionnelles (y compris celles de la Charte canadienne des droits et libertés) et internationales. Les conseils dispensés par les professionnels juridiques du ministère de la Justice aident les décideurs gouvernementaux à cerner les risques juridiques et à en tenir compte dans la ligne de conduite qu'ils adoptent.

En 2018-2019, le Ministère fournira :

- un soutien juridique à Infrastructure Canada dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance concernant la Banque de l'infrastructure, dans le cadre de l'élaboration par le gouvernement d'un plan décennal sur le financement des infrastructures et l'exécution du Plan Investir dans le Canada[vii];
- des services de consultation juridique en matière de droit environnemental et de développement des ressources pour mettre en œuvre le plan du gouvernement du Canada en matière de gérance de l'environnement et d'économie durable, notamment réformer le

régime d'évaluation environnementale, instaurer une tarification du carbone pour réduire les émissions de gaz à effet de serre; et mettre en œuvre le Plan de protection des océans;
- un soutien à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour promouvoir le Programme d'innovation afin d'aider les entreprises canadiennes à croître et à tirer parti des accords commerciaux et de la modernisation du commerce intérieur;
- un soutien pour donner suite à la priorité du gouvernement, soit d'attirer des investissements étrangers au Canada, par exemple la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global Canada-Union européenne, ainsi que les négociations concernant un accord commercial avec la Chine de même qu'avec les États-Unis et le Mexique;
- des conseils et un soutien au ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile concernant la stratégie canadienne sur la cybersécurité quant au modèle de gouvernance et aux cybersystèmes essentiels;
- des conseils relatifs à la migration irrégulière aux postes frontaliers du Canada;
- des conseils aux ministères fédéraux sur la détention liée à l'immigration, le processus décisionnel automatisé en matière d'immigration, les mandats du Service canadien de renseignement de sécurité et la relation avec les tribunaux fédéraux, l'initiative de précontrôle et d'autres initiatives frontalières, et la mise en œuvre de la Politique de défense;
- un soutien et des conseils juridiques à Services publics et Approvisionnement Canada et à d'autres ministères clés dans le cadre de grands projets d'approvisionnement, comme le Projet de capacité future en matière d'avions chasseurs;
- un soutien juridique à Anciens Combattants Canada pour mettre en œuvre le plan du gouvernement du Canada visant à améliorer les avantages financiers versés aux vétérans et à leur famille, notamment la pension à vie;
- un soutien et des conseils juridiques à la ministre des Sports et des Personnes handicapées afin de réaliser le principal objectif du mandat, soit améliorer l'accessibilité et les possibilités pour les Canadiens handicapés;
- des services de consultation juridique afin d'appuyer la stratégie de Santé Canada en matière de saine alimentation, notamment l'instauration de restrictions sur la publicité commerciale d'aliments malsains à l'intention des enfants et l'amélioration des étiquettes alimentaires pour aider les Canadiens à faire des choix alimentaires plus sains;
- un soutien juridique pour mettre en œuvre l'analyse prédictive et d'autres outils d'intelligence artificielle dans les opérations gouvernementales, y compris la prise de décisions;
- un soutien juridique à l'Agence du revenu du Canada pour qu'elle réalise son engagement visant à lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif.

Pour ce qui est de favoriser la réconciliation et de renouveler la relation de nation à nation, la relation de la Couronne et des Inuits et la relation de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les peuples autochtones, le ministère de la Justice :

- appuiera la mise en œuvre des Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones[viii] grâce à l'intégration de ceux-ci aux conseils juridiques du ministère de la Justice à l'intention de tous les ministères clients;

- fournira des conseils juridiques relativement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un « Cadre de reconnaissance et de mise en application des droits des Autochtones » tenant compte de la vision énoncée à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 concernant la relation entre la Couronne et les Autochtones, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation;
- aidera le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord dans son travail avec les peuples autochtones pour reconstruire et reconstituer les Premières Nations, favoriser l'autodétermination et, pour certaines Premières Nations, faciliter la transition de la Loi sur les Indiens vers l'autonomie gouvernementale; et établira de nouvelles relations fiscales avec les peuples autochtones;
- appuiera la ministre de la Justice dans son travail comme présidente du Groupe de travail des ministres chargé d'examiner les lois et les politiques liées aux Autochtones;
- appuiera la sous-ministre de la Justice comme coprésidente du Groupe de travail des sous-ministres sur la réconciliation;
- fournira un soutien consultatif et stratégique dans l'élaboration de nouvelles lois et de pratiques et politiques gouvernementales qui reconnaissent les droits des Autochtones et visent à mettre en application le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause;
- appuiera un nombre accru de traités modernes exhaustifs et de nouveaux accords sur l'autonomie gouvernementale d'une manière qui tient compte de la réconciliation et d'une approche fondée sur la reconnaissance des droits;
- fournira un soutien en matière de consultation juridique au nombre croissant de tables rondes sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination;
- fournira un soutien en matière de consultation juridique au ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord et au ministère des Services aux Autochtones Canada concernant la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, les revendications relatives à l'enfance et la réforme des services à l'enfance et à la famille.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les priorités du ministère de la Justice, veuillez consulter la lettre de mandat de la ministre sur le site Web du premier ministre du Canada[ix]. Pour connaître les progrès liés à tous les engagements formulés dans la lettre de mandat du premier ministre, veuillez consulter la page Suivi des lettres de mandat : livrer des résultats pour les Canadiens[x].

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017
Les ministères et les organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité[1].	La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour l'ensemble de la qualité des services juridiques.	8 ou plus	Mars 2020	Consultation : 8,4 Contentieux : 8,3 Rédaction législative : 8,5 Rédaction réglementaire : 8,5		Consultation : 8,5 Contentieux : 8,3 Rédaction législative : S.O.[2] Rédaction réglementaire : S.O.[3]
	La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour le rendement des services juridiques selon les normes de service pour la prestation de services juridiques au gouvernement.	8 ou plus	Mars 2020	Réceptivité/ accessibilité : 8,6 Utilité : 8,0 Respect des échéances : 7,9		Réceptivité/ accessibilité : 8,7 Utilité : 8,4 Respect des échéances : 8,2
	Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus et réglé).	70 % ou plus	Mars 2019	71,1 %	81 %	80 %[4]

[1] [1] L'Enquête sur la satisfaction des clients des services juridiques est réalisée chaque année auprès d'un certain nombre de ministères clients, et auprès de tous les ministères clients dans une période ou un cycle de trois ans. Compte tenu de l'interruption qui a eu lieu entre le cycle d'enquête II (2009-2012) et le cycle d'enquête III (2017-2020), les résultats de l'enquête sur la satisfaction des clients pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016 correspondent aux résultats du cycle II. Les résultats présentés pour l'exercice 2016-2017 tiennent compte de la rétroaction recueillie auprès des ministères sondés au cours de cet exercice; le rapport final faisant état des résultats pour l'ensemble du gouvernement sera publié en 2020.

[2] Il n'y avait pas suffisamment de répondants pour faire rapport des résultats liés à ce service.

[3] Ibid.

[4] Tous les litiges réglés sont considérés comme des issues favorables. L'enquête précédente avait établi une distinction entre les issues jugées favorables et les autres. En raison de la clarification de la méthodologie, il y a augmentation des issues favorables par rapport à l'année précédente.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
184 853 562	184 853 562	184 853 562	184 920 708

Nota : Les ressources financières pour les dépenses prévues sont fondées sur le budget principal des dépenses et excluent les recettes disponibles. De plus, les dépenses prévues en 2018-2019 et pour les exercices suivants excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor (comme les dépenses liées aux indemnités de départ et aux prestations parentales, les crédits de congés annuels payables au moment de la cessation d'emploi, et le report du budget de fonctionnement).

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021
3 039	3 039	3 039

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice sont accessibles dans l'InfoBase du GC[xi].

Support au système de justice

Description

Le Ministère joue un rôle essentiel afin d'assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible. Il s'agit d'une responsabilité partagée parmis une vaste gamme d'intervenants, dont le Parlement; le pouvoir judiciare; les ministères et organismes fédéraux; les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux; un large éventail d'organisations et intervenants non gouvernementaux et, en fin de compte, tous les Canadiens.

Faits saillants de la planification

Le Ministère élabore et coordonne l'ensemble des réformes législatives, des options stratégiques et des initiatives fédérales en matière de justice, et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la détermination de la peine, la procédure pénale, la justice pénale pour les jeunes et la justice pour les victimes d'actes criminels); le droit de la famille et des enfants (y compris le mariage et le divorce); l'accès au système de justice; le bijuridisme; les droits de la personne; la protection des renseignements personnels; l'accès à l'information; les langues officielles; et la justice applicable aux Autochtones.

Le Ministère appuie le système de justice afin d'atteindre trois résultats clés pour les Canadiens :

- les lois et les politiques du ministère de la Justice Canada respectent la primauté du droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada;
- le système de justice pénale soutien d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions;

- les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.

Afin de produire ces résultats attendus pour les Canadiens, il faut procéder régulièrement à une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+); cette approche analytique évalue de manière proactive la façon dont les politiques, programmes et services peuvent avoir différentes répercussions sur des groupes diversifiés d'hommes, de femmes et de personnes de diverses identités de genre. En vue d'intégrer les considérations en matière de diversité au processus décisionnel, l'ACS+ a été incluse au processus de base des mémoires au Cabinet et à l'outil de vérification normalisé du ministère de la Justice qui sert à élaborer des politiques. Le Ministère a également renouvelé sa politique interne en matière d'ACS+ pour développer davantage sa capacité à appliquer l'ACS+. Par ailleurs, le Ministère poursuivra ses efforts pour recueillir ou élaborer des renseignements plus détaillés pertinents pour des populations diversifiées afin de mieux comprendre les lacunes possibles en matière d'équité et d'accès quant au système de justice.

En 2018-2019, le ministère de la Justice se concentrera sur les priorités du système de justice liées aux objectifs suivants : assurer la sûreté et la sécurité et transformer le système de justice pénale; favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones; et renforcer les droits de la personne, la gouvernance et la primauté du droit.

Le texte qui suit expose des faits saillants précis pour chaque résultat clé lié à la responsabilité essentielle qu'est l'appui au système de justice.

RÉSULTAT CLÉ : LES LOIS ET LES POLITIQUES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA RESPECTENT LA PRIMAUTÉ DU DROIT ET FAVORISENT LE RESPECT DES DROITS ET UN CADRE JURIDIQUE PERTINENT, ACCESSIBLE ET ÉQUITABLE AU CANADA

Dans le domaine du droit public, le Ministère prendra diverses mesures en 2018-2019. Il s'agira notamment d'appuyer une magistrature solide, indépendante, méritoire et diverse, ainsi qu'un appareil judiciaire équitable, efficace et accessible qui répond aux besoins des Canadiens. D'autres objectifs porteront sur la promotion de l'expansion des tribunaux unifiés de la famille, et l'appui au ministère du Patrimoine canadien pour rétablir une version modernisée du Programme de contestation judiciaire afin que les Canadiens puissent présenter devant les tribunaux des causes d'importance nationale liées à des questions constitutionnelles et quasi constitutionnelles, aux droits en matière de langues officielles et aux droits de la personne. La ministre de la Justice bénéficiera également d'un soutien continu pour s'assurer que les activités gouvernementales témoignent du plus grand engagement possible à respecter la Charte canadienne des droits et libertés et à atteindre les objectifs stratégiques en empiétant le moins possible sur les droits et sur la vie privée des Canadiens. De plus, pour favoriser un gouvernement ouvert et transparent, le Ministère donnera des conseils juridiques et stratégiques concernant la modification proposée par le gouvernement à la Loi sur l'accès à l'information. Des conseils juridiques seront fournis aux ministères et organismes clients sur les questions de langues officielles se rapportant au Portail du gouvernement ouvert. Le ministère de la Justice continuera aussi d'appuyer des projets et des réformes portant sur la protection des

renseignements personnels dans le secteur public, comme l'élaboration de politiques sur l'examen de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

En 2018-2019, le Ministère poursuivra également l'objectif du gouvernement du Canada qui consiste à renouveler sa relation avec les peuples autochtones, par la coopération de partenaires et d'intervenants clés, y compris la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, la ministre des Services aux Autochtones et d'autres ministres concernés, les Premières Nations, la nation Métis, les Inuits; d'autres intervenants autochtones, et les provinces et territoires. D'autres travaux, mentionnés précédemment, comprennent l'appui à la ministre de la Justice dans son travail comme présidente du Groupe de travail des ministres chargés d'examiner les lois et les politiques concernant les Autochtones; ainsi que le travail de la sous-ministre de la Justice comme coprésidente du Groupe de travail des sous-ministres sur la réconciliation. Le ministère de la Justice poursuivra sa collaboration avec les partenaires du gouvernement fédéral pour répondre aux 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation – particulièrement ceux liés au mandat du ministère de la Justice.

Le Ministère maintient son engagement de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones, les autres pays, les organisations nationales et internationales ainsi qu'avec des intervenants de plus en plus diversifiés. Ces efforts seront axés sur la détermination des questions émergentes, l'élaboration de diverses options (y compris des mesures stratégiques, législatives et opérationnelles) et la mise en œuvre de réformes pour améliorer le système de justice pénale et familiale et favoriser la confiance du public.

Dans les domaines du droit criminel et des politiques sur la justice pénale, le Ministère réalisera des travaux dans divers domaines prioritaires, notamment : la lutte contre les actes violents perpétrés contre les femmes et les filles autochtones; l'aide médicale à mourir; la légalisation et la réglementation du cannabis; la conduite avec facultés affaiblies; la non-divulgation du VIH; et la transformation du système de justice pénale. D'autres priorités comprennent les modifications au cadre juridique régissant la lutte contre le terrorisme. Le ministère de la Justice appuiera le gouvernement du Canada dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques étrangères pour en assurer la conformité avec le droit pénal canadien et les politiques en matière de droit pénal, tout en faisant valoir et en protégeant les intérêts et les valeurs des Canadiens en ce qui concerne l'élaboration de mesures internationales de lutte contre le terrorisme et la criminalité. Ces travaux consistent à diriger et appuyer les négociations devant des organismes intergouvernementaux comme la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, l'Organisation des États américains, le Commonwealth, le Conseil de l'Europe, la Cour pénale internationale, le Groupe des 7, l'Organisation de coopération et de développement économiques, et les diverses conventions internationales sur la criminalité auxquelles le Canada est partie.

Le ministère de la Justice appuiera également l'intervention du gouvernement du Canada face à la violence fondée sur le sexe grâce à la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe[xii], en se concentrant tout spécialement sur la promotion d'un système juridique et d'un système de justice adaptés. Cette Stratégie s'inscrit dans la foulée d'autres initiatives que le gouvernement a entreprises pour former les juges sur des questions relatives au sexe, et à la diversité, élargissant l'accès des groupes vulnérables à la justice. Le Ministère poursuivra son

travail en vue de renforcer le droit criminel dans les cas de voies de fait contre un membre de la famille, l'objectif étant d'assurer la sécurité des survivants et des enfants.

Par l'intermédiaire du Secrétariat de l'examen du système de justice pénale, le Ministère continuera d'analyser le système de justice pénale. Le Ministère fera rapport de ses activités de consultation aux provinces, aux territoires et au public canadien. Le Ministère étudiera également l'interaction entre le système de justice pénale et les autres systèmes à vocation sociale, comme les services de soutien du revenu, de protection de l'enfance, du logement et des soins de santé mentale, en plus d'aborder des questions comme les inégalités, l'inclusion, la diversité et le sexe.

En ce qui concerne le droit international, le ministère de la Justice continuera d'assumer ses responsabilités en matière de droit commercial, notamment en tenant des négociations avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, l'Organisation des États américains, l'Organisation mondiale du commerce et l'Accord de libre-échange nord-américain. Les travaux se poursuivront également en matière de droits internationaux de la personne.

RÉSULTAT CLÉ : LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE SOUTIENT D'AUTRE MOYENS DE RÉPONDRE AUX CAUSES ET CONSÉQUENCES DES INFRACTIONS

Le Ministère continuera de fournir un soutien financier au moyen du Programme de justice autochtone[xiii], du Programme de financement des services de justice pour les jeunes, du Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation, du Fonds du système de justice pour les jeunes et du Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie. Le ministère de la Justice poursuivra également les travaux stratégiques visant à élaborer et à mettre en œuvre de nouvelles solutions de rechange pour réagir aux causes et aux conséquences de la commission d'infractions. Ces travaux visent à réduire la surreprésentation des Canadiens autochtones et des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et des déficits cognitifs dans le système de justice, et à régler les problèmes émergents liés à l'usage illicite de drogues, comme l'abus de médicaments sur ordonnance. Ces travaux sont exécutés en partenariat avec d'autres ministères fédéraux ainsi que les provinces et territoires par l'intermédiaire de groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux, comme le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la justice applicable aux Autochtones.

RÉSULTAT CLÉ : LES CANADIENS QUI ONT DES DÉMÊLÉS AVEC LE SYSTÈME DE JUSTICE BÉNÉFICIENT DE L'ACCÈS AUX SERVICES APPROPRIÉS, PERMETTANT UN SYSTÈME DE JUSTICE ÉQUITABLE, OPPORTUN ET ACCESSIBLE

En ce qui concerne l'accès à des services adéquats dans le système de justice, ce qui en fait un système équitable, pertinent et accessible, diverses initiatives en cours se poursuivront, notamment en fournissant un financement sous forme de contribution pour la représentation juridique au moyen de l'aide juridique à l'intention des personnes défavorisées sur le plan économique. De plus, dans le domaine de la représentation juridique, on trouve le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, qui permet aux Autochtones ayant des démêlés avec le système de justice pénale d'obtenir des services justes, équitables et culturellement adaptés. Dans les territoires, ces services sont offerts dans le cadre d'ententes sur les services d'accès à la

justice. En ce qui concerne le droit de la famille, l'accès à la justice est appuyé par l'intermédiaire du Fonds canadien de justice familiale[xiv].

Le Ministère poursuivra également des initiatives liées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, notamment la mise en œuvre du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles du Ministère. En collaboration avec les provinces, les territoires et différents intervenants, le ministère de la Justice continuera de prendre part au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles, ainsi qu'au Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Un soutien et des conseils seront fournis concernant la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement en matière de langues officielles de 2018-2023.

Le Ministère continuera d'appuyer, à l'échelon fédéral, les droits des victimes d'actes criminels grâce au Fonds d'aide aux victimes et à la mise en œuvre de la Charte canadienne des droits des victimes[xv]. Le ministère de la Justice exécutera le Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones, et dirigera la Stratégie fédérale d'aide aux victimes[xvi] à l'appui des victimes et des survivants d'actes criminels. En parallèle avec l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées[xvii], le ministère de la Justice continuera des mesures comme les unités de liaison pour l'information à l'intention des familles partout au Canada pour aider les familles de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées à obtenir de l'information au sujet de leur être cher. En outre, là où les besoins de financement sont élevés, le financement permettra d'appuyer les organisations communautaires, en misant sur le travail d'organisations autochtones et de programmes spécialisés destinés aux victimes.

De plus, en ce qui concerne les victimes d'actes criminels, le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels[xviii] fournira des services directs d'information, d'orientation et d'examen de plaintes à ses principaux clients : victimes, membres de la famille des victimes ou leurs représentants, organismes de services aux victimes, et autres intervenants. Enfin, le Ministère continuera d'accorder du financement par l'intermédiaire du Fonds pour l'application de la Loi sur les contraventions[xix].

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les priorités du ministère de la Justice, veuillez consulter la lettre de mandat de la ministre sur le site Web du premier ministre du Canada[xx]. Pour connaître les progrès liés à tous les engagements formulés dans la lettre de mandat du premier ministre, veuillez consulter la page Suivi des lettres de mandat : livrer des résultats pour les Canadiens[xxi].

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017
Les lois et les politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada.	La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit.	Premier 10 %	Mars 2019	11,1 % (11/99)	13,7 % (14/102)	10,6 % (12/113)
	Pourcentage de membres du public qui perçoivent le système de justice pénale comme étant juste, équitable et accessible	À déterminer[5]	Mars 2019	S.O. Nouvel indicateur	S.O. Nouvel indicateur	S.O. Nouvel indicateur
	Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada	À déterminer Année de référence	Mars 2019	S.O. Nouvel indicateur	S.O. Nouvel indicateur	S.O. Nouvel indicateur

[5] La cible sera fournie après la réalisation de la recherche annuelle sur l'opinion publique en 2018.

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017
Le système de justice pénale soutien d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions.	Nombre et type de programmes / processus de justice réparatrice offerts	À déterminer[6]	Mars 2019	S.O. Nouvel indicateur	S.O. Nouvel indicateur	S.O. Nouvel indicateur
	Nombre de personnes ayant eu recours aux programmes / processus de justice réparatrice offerts	À déterminer Statistique Canada fournira les données	Mars 2019	S.O. Nouvel indicateur	S.O. Nouvel indicateur	S.O. Nouvel indicateur
	Nombre/pourcentage de peines purgées au sein de la collectivité imposées par un tribunal comparativement au nombre / pourcentage de peines d'emprisonnement	À déterminer Année de référence Données disponibles en mars 2019	Mars 2019	S.O. Nouvel indicateur	S.O. Nouvel indicateur	S.O. Nouvel indicateur
	Pourcentage de personnes dirigées vers un programme de justice autochtone et qui y ont participé	90 % ou plus	Mars 2019	S.O. Nouvel indicateur	S.O. Nouvel indicateur	S.O. Nouvel indicateur
	Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde comparativement aux années précédentes déclarées	85 % ou plus	Mars 2019	85 %	85 %	85 %[7]
	Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Placement et à la Surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation	100 %	Mars 2019	100 %	100 %	100 %

[6] La cible sera fournie à partir du répertoire de la justice réparatrice à la fin de cette année de référence.

[7] Ces renseignements sont fondés sur les données de Statistique Canada les plus récentes à compter de janvier 2018.

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017
Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.	Pourcentage de fonds du gouvernement fédéral auquels ont accès les provinces, les territoires, les organismes non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales	100 %	Mars 2019	S.O.	98 %	98 %
	Pourcentage de clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones indiquant un niveau de satisfaction de « satisfait » ou « très satisfait » pour l'utilité de l'information fournie	80 % ou plus	Mars 2019	Les données seront disponibles en mars 2018.	Les données seront disponibles en mars 2018.	Les données seront disponibles en mars 2018.
	Nombre de fois qu'un un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles[8]	1 000 000 ou plus	Mars 2019	S.O.	S.O.	1 018 824[9]
	Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées	270 000 ou plus	Mars 2019	267 763	261 207	264 895[10]
	Pourcentage de demandes ou de plaintes des clients du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite	100 %	Mars 2019	S.O. Nouvel indicateur	S.O. Nouvel indicateur	S.O. Nouvel indicateur

[8] Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les chiffres ne sont pas disponibles pour 2015-2016 et 2014-2015.

[9] Les chiffres déclarés pour les demandes d'aide juridique en matière pénale approuvées (264 895) tiennent compte uniquement des services complets (certificats) et ne tiennent pas compte de la prestation d'autres services d'aide juridique comme les avocats de service. Les chiffres déclarés pour les services d'avocat de service fournis (1 018 824) ne comprennent pas les données pour le Québec ou l'Île-du-Prince-Édouard. Les chiffres fournis pour les demandes d'aide juridique en matière pénale approuvées et les services d'un avocat de service fournis ne tiennent compte que des totaux provinciaux.

[10] Ibid.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
437 758 882	437 758 882	433 410 392	438 936 838

Nota : Les ressources financières pour les dépenses prévues sont fondées sur le budget principal des dépenses et excluent les recettes disponibles. De plus, les dépenses prévues en 2018-2019 et pour les exercices suivants excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor (comme les dépenses liées aux indemnités de départ et aux prestations parentales, les crédits de congés annuels payables au moment de la cessation d'emploi, et le report du budget de fonctionnement).

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021
289	289	289

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice sont accessibles dans l'InfoBase du GC[xxii].

Services internes

Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du ministère. Les 10 catégories de services sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Les initiatives dans le cadre du programme des services internes permettront d'assurer l'excellence opérationnelle et juridique, et une attention particulière sera portée à l'effectif du Ministère, à l'innovation et à la collaboration au sein du Ministère ainsi qu'aux opérations ouvertes, transparentes et responsables.

Soutien au personnel du Ministère

En 2018-2019, le Ministère tentera de réduire l'incidence qu'a eue la mise en œuvre de l'Initiative de transformation de l'administration de la paye sur ses employés en affectant des ressources supplémentaires afin d'améliorer les processus internes et les outils, et d'offrir de la formation.

Le Plan de gestion des ressources humaines pour 2017-2020 sera mis en œuvre pour améliorer l'excellence professionnelle et s'assurer que l'effectif du Ministère dispose des capacités adéquates et des outils pour exécuter son mandat. Une initiative clé consistera à créer des bassins de talents pour appuyer les mutations latérales, accroître l'étendue des connaissances et de l'expérience des employés, et mobiliser des talents afin d'atteindre des priorités élevées. En raison des futurs départs à la retraite, le renouvellement au moyen de stratégies de recrutement, de gestion de la relève et de transfert de connaissances demeure une grande priorité.

Le ministère de la Justice continuera de promouvoir un milieu de travail inclusif et diversifié pour ses employés. Le Plan de diversité et d'équité en matière d'emploi de 2017-2020 aidera le Ministère à donner suite aux activités de sensibilisation et de recrutement destinées aux groupes désignés afin de rendre le milieu de travail inclusif, diversifié et représentatif.

De plus, la sous-ministre a exigé que tous les employés suivent le cours sur l'ACS+ offert par Condition féminine afin que leur travail tienne compte des besoins diversifiés de différents groupes de personnes. Le Ministère continuera également de mobiliser son personnel juridique au sujet de l'importance des questions éthiques et juridiques dans la pratique du droit.

Le Ministère continuera d'appuyer la Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail[xxiii] et la priorité qui consiste à assurer un milieu de travail psychologiquement sain et sécuritaire.

Le ministère de la Justice poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action en santé mentale 2017-2020. Ce plan pluriannuel servira à aller au-delà de la sensibilisation sur les problèmes de santé mentale pour travailler de manière active afin de disposer d'un environnement de travail axé davantage sur la santé psychologique, et d'enrichir les connaissances sur la santé mentale en milieu de travail.

Promouvoir l'innovation et la collaboration

Le Ministère continuera de mettre à jour ses systèmes et ses outils d'information, notamment en explorant l'emploi de l'intelligence artificielle et des services infonuagiques afin d'évaluer les bénéfices qu'ils apportent à la prestation de services juridiques. À l'avenir, le ministère de la Justice encouragera davantage la mise en commun de l'information numérique et l'utilisation de la technologie de manière à améliorer la collaboration au sein du Ministère, à l'échelle du gouvernement et avec ses partenaires externes. Le Ministère misera sur une approche de conception numérique dans ses efforts visant à moderniser sa façon de communiquer avec les Canadiens au sujet des priorités clés en matière de justice et dans sa manière d'offrir les programmes du Ministère aux Canadiens. Dans le domaine des programmes de paiements de transfert, le Ministère lancera un nouveau portail Web à l'intention des demandeurs de financement et commencera à se préparer à afficher toutes les subventions sur ouvert.canada.ca. Au sein même du Ministère, l'Espace de travail numérique, un dépôt unique d'information numérique et un outil de collaboration sociale, a été mis en place. Le ministère de la Justice continuera de prendre appui sur les bases de cette plateforme d'information en vue de favoriser les lieux d'échange de connaissances juridiques et les centres d'expertise. Le Ministère contuinuera également de consacrer des efforts afin d'améliorer la connectivité des unités de services juridiques ministériels se trouvant chez des ministères clients.

Le Ministère continuera d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019[xxiv]. De plus, la Stratégie de développement durable du ministère de la Justice pour 2017-2020[xxv] veillera à ce que les nouvelles normes et pratiques novatrices intègrent la transition vers un gouvernement à faible émission de carbone en faisant la promotion des engagements pris par le Ministère pour développer une solide culture du développement durable.

Afin de renforcer ses partenariats avec des ministères clients, le ministère de la Justice amorcera une discussion sur le modèle de financement des services juridiques du Ministère dans le but d'adopter un modèle simplifié et durable.

Opérations ouvertes, transparentes et responsables

Le Ministère appuiera le gouvernement ouvert [xxvi] pour promouvoir l'ouverture et la responsabilisation, renforcer la démocratie et stimuler l'innovation et les possibilités pour tous les Canadiens. Le Ministère fournira une formation continue, des communications, des gabarits, des outils et des orientations aux employés afin d'appuyer les engagements du gouvernement

ouvert et les modifications à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

En outre, le Ministère continuera d'évaluer ses programmes ainsi que d'appuyer le Bureau du Conseil Privé et le Comité du Cabinet chargé du programme du gouvernement, des résultats et des communications en faisant rapport de ses progrès relativement aux priorités gouvernementales et à l'atteinte de résultats tangibles pour les Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
75 132 559	75 132 559	75 123 873	75 103 587

Nota : Les ressources financières pour les dépenses prévues sont fondées sur le budget principal des dépenses et excluent les recettes disponibles. De plus, les dépenses prévues en 2018-2019 et pour les exercices suivants excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor (comme les dépenses liées aux indemnités de départ et liées aux prestations parentales, les crédits de congés annuels payables au moment de la cessation d'emploi, et le report du budget de fonctionnement).

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021
985	985	985

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues

Le total des dépenses prévues du ministère de la Justice pour 2018-2019 s'élève à 697,7 millions de dollars et comprend les affectations suivantes par responsabilité essentielle :

- 184,8 millions de dollars pour les services juridiques (26 %);
- 437,8 millions de dollars pour l'appui au système de justice (63 %);
- 75,1 millions de dollars pour les services internes (11 %).

Comme l'indique le graphique qui suit, le total des dépenses prévues du Ministère (législatives et votées) devrait diminuer de 16,8 millions de dollars en 2018-2019 par rapport à une prévision de 714,5 millions de dollars en 2017-2018. En tant que principal fournisseur de services juridiques aux autres ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice a une autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit de percevoir et de dépenser les recettes provenant de ces services dans le cadre de l'autorisation de crédit 1 (dépenses de fonctionnement). Aux fins des rapports ministériels, ces recettes disponibles réduisent les autorisations et les dépenses totales du Ministère. Aux fins de comparaison, les « dépenses prévues » excluent les recettes disponibles.

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère

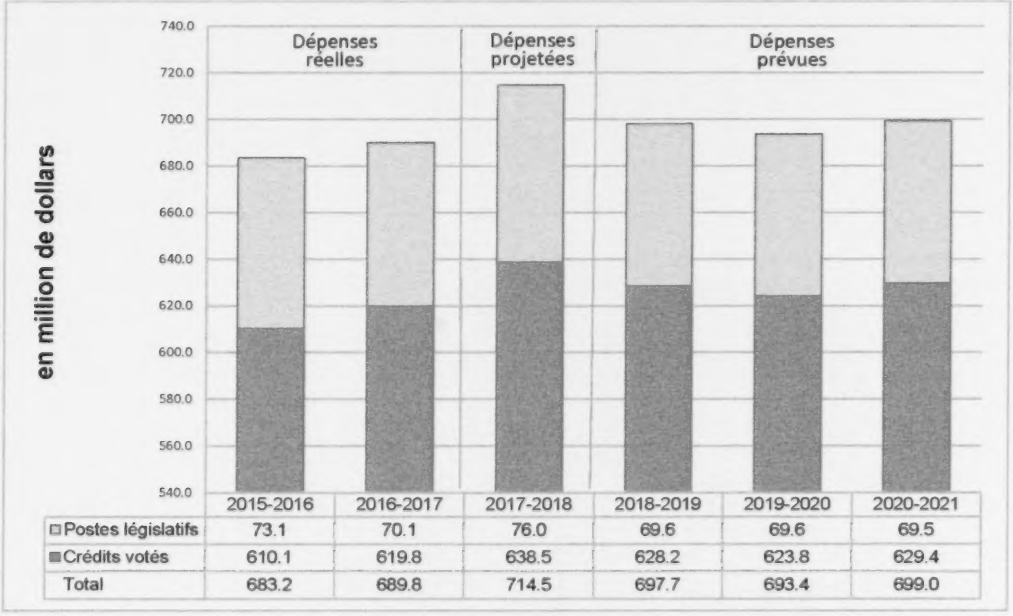

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Postes législatifs	73.1	70.1	76.0	69.6	69.6	69.5
Crédits votés	610.1	619.8	638.5	628.2	623.8	629.4
Total	683.2	689.8	714.5	697.7	693.4	699.0

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)*

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses 2015-2016**	Dépenses 2016-2017**	Prévisions des dépenses 2017-2018***	Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
Services juridiques	188 797 155	186 457 240	183 847 856	184 853 562	184 853 562	184 853 562	184 920 708
Appui au système de justice	391 098 944	416 312 567	437 202 290	437 758 882	437 758 882	433 410 392	438 936 838
Total partiel	579 896 099	602 769 807	621 050 146	622 612 444	622 612 444	618 263 954	623 857 546
Services internes	103 323 708	87 049 639	93 445 334	75 132 559	75 132 559	75 123 873	75 103 587
Total	683 219 807	689 819 446	714 495 480	697 745 003	697 745 003	693 387 827	698 961 133

* Les ressources financières pour les dépenses prévues sont fondées sur le budget principal des dépenses et excluent les recettes disponibles. De plus, les dépenses prévues en 2018-2019 et pour les exercices suivants excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor (comme les dépenses liées aux indemnités de départ et liées aux prestations parentales, les crédits de congés annuels payables au moment de la cessation d'emploi, et le report du budget de fonctionnement).

** Les dépenses de l'exercice précédent et les dépenses projetées pour 2017-2018 ont été réorganisées à partir de l'architecture d'alignement des programmes (structure de rapport jusqu'au 31 mars 2017) vers le Cadre des résultats du Ministère (responsabilités essentielles) aux fins de présentation et de comparabilité. Les résultats officiels pour ces années sont ou seront présentés dans les Comptes publics du Canada et les rapports sur les résultats ministériels du Ministère (autrefois les rapports ministériels sur le rendement).

*** Prévisions au 31 décembre 2017.

Sommaire de la planification budgétaire

L'augmentation de 6,6 millions de dollars entre les exercices 2015-2016 et 2016-2017 découle surtout d'une augmentation des dépenses liées aux engagements énoncés dans le budget de 2016 pour des postes tels que le financement accru pour les contributions aux provinces et aux territoires qui servent à la prestation de services d'aide juridique afin d'assurer l'accès à la justice pour les personnes défavorisées sur le plan économique, et le financement pour aider les peuples autochtones qui ont des démêlés avec le système de justice pénale.

L'augmentation de 24,7 millions de dollars pour les dépenses prévues en 2017-2018 comparativement aux dépenses de 2016-2017 s'explique surtout par l'incidence des conventions collectives signées et ratifiées récemment et des augmentations de dépenses de contribution pour des programmes comme l'aide juridique en matière pénale ainsi que les services d'aide juridique et d'accès à la justice pour les immigrants et les réfugiés des territoires.

Les dépenses prévues pour 2017-2018 comprennent également les dépenses à ce jour liées aux autorisations reçues des crédits centraux du Conseil du Trésor pour le report du budget de fonctionnement et les rajustements salariaux provenant des conventions collectives ratifiées. Ces dépenses ne font pas partie des dépenses prévues pour 2018-2019 et les exercices suivants, ce qui explique, en partie, la diminution des dépenses prévues. Les dépenses prévues pour 2018-2019 et

les exercices suivants représentent les fonds déjà inclus dans les niveaux de référence du Ministère; elles ne tiennent pas compte des décisions budgétaires futures.

Sommaire des dépenses budgétaires brutes prévues pour 2018-2019 (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes prévues 2018-2019	Dépenses brutes prévues pour les comptes à fins déterminées 2018-2019	Recettes prévues affectées aux dépenses 2018-2019	Dépenses nettes prévues 2018-2019
Services juridiques	454 853 562	0	270 000 000	184 853 562
Appui au système de justice	437 758 882	0	0	437 758 882
Total partiel	892 612 444	0	270 000 000	622 612 444
Services internes	101 332 559	0	26 200 000	75 132 559
Total	993 945 003	0	296 200 000	697 745 003

Les recettes nettes du Ministère en vertu d'un crédit s'élèvent à 296,2 millions de dollars et peuvent servir à bonifier le budget de fonctionnement. Les recettes nettes en vertu d'un crédit sont théoriquement réparties entre les programmes de services juridiques et ceux des services internes. Les recettes réelles réparties entre les programmes peuvent varier en fonction de nombreux facteurs, comme les taux de services juridiques approuvés chaque année par le Conseil du Trésor, la fluctuation de la demande en services juridiques de la part des clients ministériels et le montant réel des recettes recueillies en plus ou en moins des autorisations. Comme le montre le graphique qui suit, le montant prévu de recettes disponibles pour le Ministère devrait atteindre 314,9 millions de dollars en 2017-2018.

Graphique des tendances liées aux recettes nettes du Ministère en vertu d'un crédit

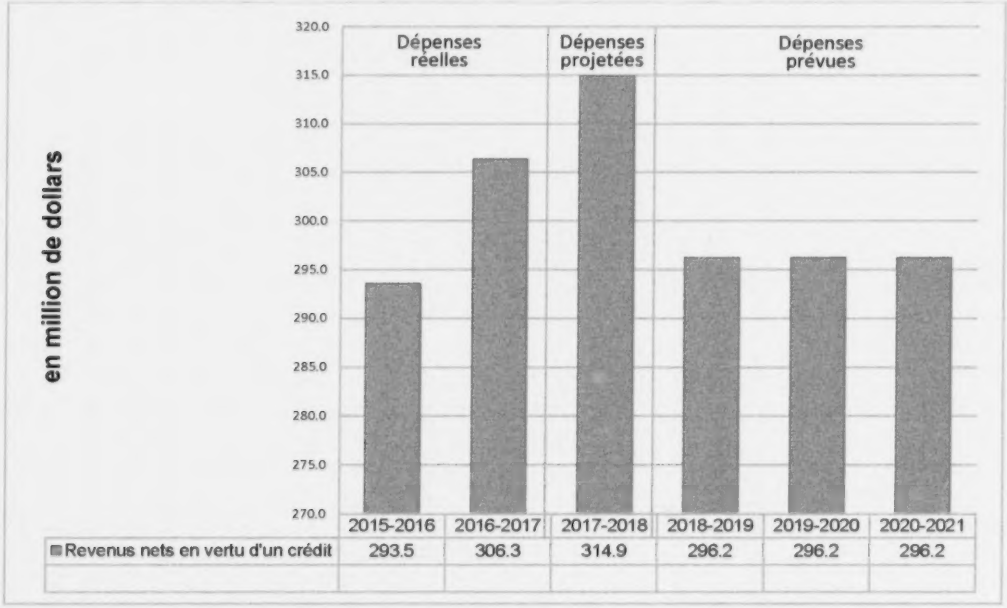

Ressources humaines prévues

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes (équivalents temps plein)

Responsabilités essentielles et services internes	Réels 2015-2016*	Réels 2016-2017*	Prévisions 2017-2018**	Prévus 2018-2019	Prévus 2019-2020	Prévus 2020-2021
Services juridiques	2 990	3 047	3 039	3 039	3 039	3 039
Appui au système de justice	297	298	289	289	289	289
Total partiel	3 287	3 345	3 328	3 328	3 328	3 328
Services internes	1 050	966	985	985	985	985
Total	4 337	4 311	4 313	4 313	4 313	4 313

*Les ETP de l'exercice précédent indiqués ont été réorganisés à partir de l'architecture d'alignement des programmes vers le Cadre des résultats du Ministère (responsabilités essentielles) aux fins de présentation et de comparaison. Les résultats officiels pour ces années sont ou seront présentés dans les rapports sur les résultats ministériels (autrefois les rapports ministériels sur le rendement).

**Prévisions au 31 décembre 2017

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les crédits du ministère de la Justice, consultez le budget principal des dépenses de 2018-2019[xxvii].

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations du ministère de la Justice Canada. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, il est possible que les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web du ministère de la Justice.[xxviii]

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats projetés en 2017-2018	Résultats prévus en 2018-2019	Écart (résultats prévus en 2018-2019 moins résultats projetés en 2017-2018)
Total des dépenses	1 111,118	1 068,855	(42 263)
Total des recettes	314 875	296 200	(18 675)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	796 243	772 655	(23 588)

Le total des dépenses diminuera de 1 111,1 millions de dollars à 1 068,8 millions de dollars (une baisse de 42,3 millions de dollars) principalement en raison du financement reçu en 2017-2018 de crédits centraux du Conseil du Trésor (p. ex. report du budget de fonctionnement et fonds de rémunération pour compenser les répercussions des conventions collectives signées et ratifiées récemment) inclus dans les résultats projetés pour 2017-2018, mais pas dans les résultats prévus pour 2018-2019.

La variation des recettes de 314,9 millions de dollars à 292,2 millions de dollars (une diminution de 18,7 millions de dollars) est attribuable à la différence entre les dernières prévisions des recettes pour 2017-2018 et l'autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit approuvé en 2018-2019.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée

Administratrice générale : Nathalie G. Drouin, Ad. E.

Portefeuille ministériel : Justice

Instruments habilitants : Loi sur le ministère de la Justice[xxix]

Année d'incorporation ou de création : 1868

Raison d'être, mandat et rôle

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le site Web du ministère de la Justice.[xxx]

Contexte opérationnel et risques principaux

L'information sur le contexte opérationnel et les risques principaux est accessible sur le site Web du ministère de la Justice.[xxxi]

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels du ministère de la Justice pour 2018-2019 sont illustrés ci-dessous :

Cadre ministériel des résultats

Responsabilité essentielle 1 : Services Juridiques		Responsabilité essentielle 2 : Support au système de justice		Services internes
Résultat ministériel : Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité.	Indicateurs • La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour l'ensemble de la qualité des services juridiques. • La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour le rendement des services juridiques selon les normes de service pour la prestation de services juridiques au gouvernement. • Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus et réglés).	Résultat ministériel : Les lois et politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada.	Indicateurs • La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit. • Pourcentage de membres du public qui perçoivent le système de justice pénale comme étant juste, équitable et accessible. • Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada.	
		Résultat ministériel : Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et conséquences des infractions.	Indicateurs • Nombre et type de programmes/processus de justice réparatrice offerts. • Nombre de personnes ayant eu recours aux programmes/processus de justice réparatrice offerts. • Nombre/pourcentage de peines purgées au sein de la collectivité imposées par un tribunal comparativement au nombre/pourcentage de peines d'emprisonnement. • Pourcentage de personnes dirigées vers un programme de justice autochtone et qui y ont participé. • Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine de comportant pas de placement sous garde comparativement aux années précédentes déclarées. • Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Placement et à la Surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation.	
		Résultat ministériel : Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.	Indicateurs • Pourcentage de fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales. • Pourcentage de clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones indiquant un niveau de satisfaction de « satisfait » ou « très satisfait » pour l'utilité de l'information fournie. • Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles. • Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées. • Le pourcentage des demandes ou des plaintes des clients de Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite.	

Répertoire des programmes

Programmes • Services de consultation juridique • Services de contentieux • Services législatifs	Programmes • Politiques juridiques, Lois et Gouvernance • Représentation juridique • Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie • Régime des contraventions • Victimes d'actes criminels • Justice pour les jeunes • Justice pour la famille • Justice pour les autochtones • Partenariats avec le système de justice • Ombudsman des victimes d'actes criminels

Concordance entre le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de 2018-2019, et l'architecture d'alignement des programmes de 2017-2018

Responsabilités essentielles et Répertoire des programmes 2018-2019	Programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes 2017-2018	Pourcentage du programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes qui correspond (en dollars) au programme du Répertoire des programmes
Responsabilité essentielle 1 : Services juridiques		
Services de contentieux	2.1 Services juridiques aux programmes gouvernementaux	43
Services législatifs	2.1 Services juridiques aux programmes gouvernementaux	6
Services consultatifs	2.1 Services juridiques aux programmes gouvernementaux	47
Responsabilité essentielle 2 : Appui au système de justice		
Politiques juridiques, lois et gouvernance	1.1.1 Politiques juridiques et lois	100
	2.1 Services juridiques aux programmes gouvernementaux	4
Représentation juridique	1.1.2.1 Justice pénale et représentation juridique	95
	1.1.2.5 Autochtones et justice dans le Nord	24
Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie	1.1.2.1 Justice pénale et représentation juridique	3
Victimes d'actes criminels	1.1.2.2 Victimes d'actes criminels	100
Justice pour les jeunes	1.1.2.3 Justice pour les jeunes	100
Justice familiale	1.1.2.4 Justice familiale	100
Justice autochtone	1.1.2.5 Autochtones et justice dans le Nord	76
Régime des contraventions	1.1.2.6 Justice en langues officielles	58
Partenariats dans le système de justice	1.1.2.1 Justice pénale et représentation juridique	2
	1.1.2.6 Justice en langues officielles	42

Ombudsman des victimes d'actes criminels	1.2 Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	100
Services internes	Services internes	100

Nota : Les pourcentages de concordance ont été calculés en fonction des crédits ministériels.

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice sont accessibles dans l'InfoBase du GC[xxxii].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web du ministère de la Justice.

- Stratégie ministérielle de développement durable
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars
- Analyse comparative entre les sexes plus
- Évaluations à venir au cours des cinq prochains exercices
- Audits internes à venir au cours du prochain exercice

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[xxxiii]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes fédéraux de dépenses connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Renseignements généraux :
Direction des communications
Téléphone : 613-957-4222
ATS : 613-992-4556
Courriel : webadmin@justice.gc.ca

Renseignements aux médias :
Direction des communications
Téléphone : 613-957-4207
Courriel : media@justice.gc.ca

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres. Le « plus » dans ACS+ met en relief le fait que l'analyse va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). L'identité de chacun est déterminée par de multiples facteurs qui se recoupent; l'ACS+ tient compte de ces facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de

justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)

Activités qui cherchent à explorer, à tester et à comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches afin d'éclairer le processus décisionnel fondé sur des données probantes, en apprenant ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (Horizontal Initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs clairement définis, et qui a été désignée (par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Un rapport sur les plans et le rendement attendu des ministères concernés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priority)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation des résultats ministériels souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2018-2019, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015, c'est-à-dire la croissance de la classe moyenne; un gouvernement ouvert et transparent; un environnement sain et une économie forte; la diversité fait la force du Canada; et la sécurité et les possibilités.

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Un rapport sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels le ministère veut exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct du ministère.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens et Canadiennes qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats (results)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Notes de fin d'ouvrage

i Gouvernement du Canada, Suivi des lettres de mandat : livrer des résultats pour les Canadiens,https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/campagnes/mandat-suivi-resultats-canadiens.html

ii Ministère de la Justice, Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, http://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html

iii Parlement du Canada, projet de loi C-59, Loi concernant des questions de sécurité nationale, http://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Bill=C59&Mode=1&Parl=42&Ses=1&Language=F

iv Ministère de la Justice, projet de loi C-51, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi, http://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/mgnl-cuol/c51.html

v Service correctionnel du Canada, projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et la Loi sur l'abolition de la libération anticipée des criminels, http://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/005006-3000-fra.shtml

vi Agence canadienne d'inspection des aliments, Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/initiatives-reglementaires/lsac/projet-de-rsac/outils-ressources-et-documents-d-orientation/document-d-information/fra/1484935542023/1484935542619

vii Infrastructure Canada, Plan Investir dans le Canada, http://www.infrastructure.gc.ca/plan/about-invest-apropos-fra.html

viii Ministère de la Justice, Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, http://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html

ix Site Web du premier ministre du Canada, http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-la-justice-et-procureur-general-du-canada

x Gouvernement du Canada, Suivi des lettres de mandat : livrer des résultats pour les Canadiens, https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/campagnes/mandat-suivi-resultats-canadiens.html

xi InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

xii Condition féminine Canada, Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe, http://www.swc-cfc.gc.ca/violence/strategy-strategie/index-fr.html

xiii Ministère de la Justice, Programme de justice autochtone, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html

xiv Ministère de la Justice du Canada, Fonds canadien de justice familiale, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/index.html

xv Ministère de la Justice, Charte canadienne des droits des victimes, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-23.7/page-1.html

xvi Gouvernement du Canada, Stratégie fédérale d'aide aux victimes et Fonds d'aide aux victimes, http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?mthd=index&crtr.page=1&nid=878709&_ga=1.203742608.1238073148.1484065290

xvii Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, http://www.mmiwg-ffada.ca/fr/a-propos-de-nous/

xviii Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, http://www.victimesdabord.gc.ca/index.html

xix Ministère de la Justice Canada, Fonds pour l'application de la Loi sur les contraventions – Présentation, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html

xx Site Web du premier ministre du Canada, http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-la-justice-et-procureur-general-du-canada

[xxi] **Gouvernement du Canada, Suivi des lettres de mandat : livrer des résultats pour les Canadiens,** https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/campagnes/mandat-suivi-resultats-canadiens.html

[xxii] **InfoBase du GC,** https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

[xxiii] **Gouvernement du Canada, Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail,** https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/travail-sain/mieux-etre-milieu-travail/sante-mentale-travail/strategie-fonction-publique-federale-sante-mentale-milieu-travail.html

[xxiv] **Gouvernement du Canada, Réaliser un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019** http://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html

[xxv] **Ministère de la Justice, Stratégie ministérielle de développement durable 2017-2020,** http://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/dd-sd/timeline.html

[xxvi] **Gouvernement du Canada, Gouvernement ouvert,** https://ouvert.canada.ca/fr

[xxvii] **Budget principal des dépenses de 2017-2018,** https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html

[xxviii] **Ministère de la Justice, État des résultats prospectif,** http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2018_2019/erp-foso.html

[xxix] **Ministère de la Justice, Loi sur le ministère de la Justice,** http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/

[xxx] **Ministère de la Justice, Renseignements supplémentaires,** http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2018_2019/supp/index.html

[xxxi] **Ministère de la Justice Canada, Renseignements supplémentaires,** http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2018_2019/supp/index.html

[xxxii] **InfoBase du GC,** https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

[xxxiii] **Rapport sur les dépenses fiscales fédérales,** http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp